

PREFECTURE DE LA REGION HAUTE-NORMANDIE

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT
DE HAUTE-NORMANDIE

DIRECTION

Affaire suivie par M. Jean-Pierre BRASSELET

Tél. : 02 35 58 54 35

Fax : 02 35 58 52 89

Mél. : jean-pierre.brasselet@developpement-durable.gouv.fr

Le Directeur régional
de l'environnement, de l'aménagement
et du logement de Haute-Normandie

DÉCISION N°2015 - 43

Objet : Subdélégation de signature en matière de marchés publics et d'accords cadres

Vu :

- le Code des Marchés Publics ;
- Le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Le décret n°2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- Le décret du Président de la République en date du 17 janvier 2013 portant nomination du préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime, Monsieur Pierre-Henry MACCIONI ;
- L'arrêté préfectoral n° 11.23 du 04 mars 2011 portant organisation de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Haute Normandie ;
- L'arrêté de la Ministre de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement et du Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie en date du 5 janvier 2012 nommant Monsieur Patrick BERG, administrateur général, Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Haute-Normandie à compter du 15 février 2012 ;
- L'arrêté préfectoral n°13.153 du 23 janvier 2013 portant délégation de signature en matière de marchés publics et accords cadres à Monsieur Patrick BERG, Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Haute Normandie ;

DÉCIDE

Article 1er :

Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Philippe PERRAIS, Directeur régional adjoint et à Monsieur Thierry LATAPIE-BAYROO, Directeur régional adjoint à l'effet de signer les marchés de travaux, de fournitures, de services et de prestations intellectuelles supérieurs à 134 000 euros H.T., passés selon une procédure formalisée ou une procédure adaptée ou sur le fondement d'accords cadres ainsi que tous les actes subséquents.

Article 2 :

Subdélégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer les marchés de travaux, de fournitures, de services et de prestations intellectuelles inférieurs à 134 000 euros H.T., passés selon une procédure formalisée ou une procédure adaptée ou sur le fondement d'accords cadres ainsi que tous les actes subséquents à :

- Monsieur Jérôme SAINT-CAST, Chef du Service Ressources (SRE),
- Monsieur Dominique LEPETIT, Chef du Service Énergie, Climat, Logement et Aménagement Durable (SECLAD),
- Madame Nolwenn BRIAND, Responsable de la Mission Estuaire (ME),
- Madame Mallorie HUGUET, Adjointe au Responsable de la Mission Administration et Gestion des Données (MAGD) et Responsable de la Mission Administration et Gestion des Données (MAGD) par intérim ,
- Monsieur Nicolas CLAUSSET, Chef du Service Risques (SRI),
- Monsieur Jean-Yves PEIGNÉ, Chef du Service Déplacements, Transports Multimodaux et Infrastructures (SDTMI),
- Monsieur Jean-Pierre SAINT-ÉLOI, Adjoint au Chef du Service Déplacements, Transports Multimodaux et Infrastructures (SDTMI), expert multimodalité,
- Monsieur Arnaud LAUBU, Adjoint au Chef du Service Déplacements, Transports Multimodaux et Infrastructures (SDTMI), Chargé des projets routiers,
- Monsieur Stéphane DOUCHET, Chef du Service Sécurité des Transports Routiers (SSTR),
- Monsieur Jean-Pierre BRASSELET, Secrétaire général régional (SGR),
- Monsieur Franck INVERNIZZI, Secrétaire général régional adjoint (SGR).

Article 3 :

Subdélégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer les marchés de travaux, de fournitures, de services et de prestations intellectuelles inférieurs à 20 000 euros H.T., passés selon une procédure formalisée ou une procédure adaptée ou sur le fondement d'accords cadres ainsi que tous les actes subséquents à :

- Madame Catherine FAUBERT, Adjointe au Chef du service Ressources (SRE),
- Madame Florence MONROUX, Adjointe au Chef du Service Énergie, Climat, Logement et Aménagement Durable (SECLAD),
- Monsieur Lionel HERMANGE, Responsable du Bureau Logement, Construction et Aménagement,
- Madame Marie MOIROT, Responsable de l'Unité Logement,
- Monsieur François NEVE, Chargé de mission Financement,
- Madame Cindy LEFEBVRE, Responsable de l'Unité Construction,
- Monsieur Sylvain COMTE, Responsable de l'Unité Aménagement,
- Madame Hélène BUHOT, Responsable du Bureau Environnement et Développement Durable,
- Monsieur Samuel MALBET, Responsable du pôle Déplacements,
- Messieurs Jean-Luc ROLLAND, Bertrand PERRIER et Romaric COURTIER-ARNOUX et Madame Ophélie MOTTIER-LOUATRON, Responsables de Projets de développement du Réseau Routier National,
- Monsieur Nicolas DUYCK, Responsable du Pôle Gestion Financière, Procédures/méthodes,
- M. Frédéric DECHAMPS, Responsable du Pôle Risques Accidentels et Responsable du Bureau des Risques Technologiques Accidentels par intérim,
- Monsieur Daniel BABEL, Responsable du Bureau des Risques Technologiques Chroniques, Adjoint au Chef du Service Risques (SRI),
- Monsieur Alain DUFLOT, Responsable du Bureau des Risques Naturels, Correspondant budget du service (SRI),

- Monsieur Jean-Marc SARTHOU, Responsable du Bureau Transports Routiers et de l'Unité Gestion des Entreprises, Adjoint au Chef du Service Sécurité des Transports Routiers (SSTR),
- Monsieur Pascal-Olivier SERRE, Responsable du Centre de Documentation et des Archives,
- Madame Florence GRONDIN, Responsable du Bureau des Ressources Humaines,
- Madame Véronique FERRETTI, Responsable du Bureau des Moyens Généraux et de l'Immobilier,
- Madame Jacqueline BACHELET, Adjointe à la responsable du Bureau des Moyens Généraux et de l'Immobilier, chargée du budget,
- Monsieur Thierry RÉZEAU, Responsable du Bureau de l'Informatique Communicante,
- Madame Maryline BLAVETTE, Médecin de prévention,
- Madame Fabienne DIEUSET, Responsable du Pôle Communication - Chargée de projet stratégie.

Article 4 :

Subdélégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer les marchés de travaux, de fournitures, de services et de prestations intellectuelles inférieurs à 5 000 euros H.T., passés selon une procédure formalisée ou une procédure adaptée ou sur le fondement d'accords cadres ainsi que tous les actes subséquents à :

- Monsieur Arnaud MALET, Acheteur – Approvisionneur,
- Madame Laurianne MORLA, gestionnaire de l'immobilier et du foncier,
- Madame Catherine RIVALAN, Responsable de l'Unité Procédures – Affaires Foncières et Marchés Publics (UPAFMP) au Service Déplacements, Transports Multimodaux et Infrastructures (SDTMI),
- Madame Véronique MARTINS, adjointe à la responsable du Pôle Communication.

Article 5 :

En cas d'absence de Monsieur Patrick BERG, Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Haute-Normandie, la subdélégation qui lui est attribuée aux articles 1 et 2 de l'arrêté préfectoral n°13.153 du 23 janvier 2013 sera exercée par Monsieur Philippe PERRAIS, Directeur régional adjoint et par Monsieur Thierry LATAPIE-BAYROO, Directeur régional adjoint.

Article 6 :

La décision n° 2014-51 du 22 décembre 2014 portant subdélégation de signature en matière de marchés publics et d'accords cadres est abrogée.

Article 7 :

Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Haute-Normandie est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs des préfectures de la Seine-Maritime et de l'Eure.

Rouen, le **03 SEP. 2015**
 Pour le Préfet de région et par délégation,
 le Directeur régional de l'environnement,
 de l'aménagement et du logement
 de Haute-Normandie

Patrick BERG

